Image not found or type unknown

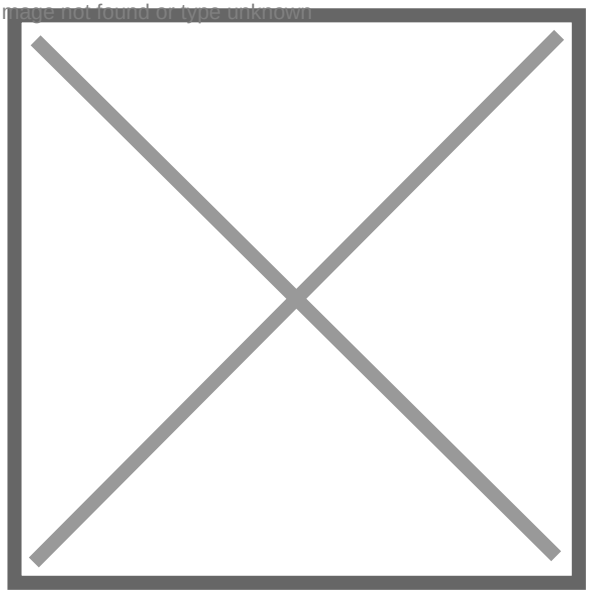

Demande concernant le temps de travail

Par **loulou premium**, le **10/12/2008** à **22:37**

Bonsoir à tous et à toutes.

Ma question est la suivante :

Situation : Je suis actuellement remplaçat Aide au Soins Hospitalier de façon ponctuelle. Je fais environ 70 heures de travail par semaine (environ 12 heures quotidiennes) ce qui est deja illegale sauf si le fait de travailler 12 heures par jours est basé sur le volontariat, ce qui n'est pas mon cas de façon direct mais plutot de façon indirect car en tans que remplaçant si je refuse de l'effectuer je perds ma place...
Ma question concerne surtout le paiement de ces heures de travail largement supérieur au 35h/semaines car je ne peux pas prendre de journées de repos ni etre payer en heures supplémentaires (telle est la situation dans le monde hospitalier).
Donc qu'en ait - il de ces heures ? sont-elles perdues ou ai-je un recours pour etre payé ?
Merci beaucoup pour votre réponse et si vous voulez plus de précisions n'hesitez pas.

Cordialement

Benoit

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés